



*Małgorzata Fabrycy*

Sorbonne Université, Paris  
France

 <https://orcid.org/0000-0003-0138-7537>

# Les emprunts à l'anglais touchés par la réforme orthographique et leur variation dans la presse canadienne en ligne

**The loanwords from English touched by the spelling reform  
and their variation in the Canadian online press**

## **Abstract**

This article examines if and how the recommendations of the spelling reform from 1990 are applied and used in practice. We have focused especially on the loanwords namely anglicisms in the Canadian French and their employment in the Canadian press in electronic format. For that purpose, we wanted to depict certain details of the spelling reform concerning words of foreign origin, and more precisely those which are borrowed from British and American English. We have also concentrated our attention on the difficulties of French grammatical system, comparing it with the Italian and Spanish grammatical systems in order to illustrate the level of complexity of the French language. To demonstrate and verify the usage of the rules recommended by the reform of French orthography, we have chosen several online versions of Canadian daily press.

## **Keywords**

Anglicism, borrowings, spelling reform, Canadian press

## **0. Introduction**

Chaque langue possède ses particularités et ses difficultés, néanmoins d'après de nombreuses recherches il s'avère que le système orthographique de la langue française est notamment complexe (Ch. Beaulieux, 1927 ; N. Cattach, 2001)

et par voie de conséquence pose une multitude de problèmes à ses utilisateurs. Les difficultés que l'on rencontre sont de natures variées et se situent aux niveaux : phonologiques, historiques, étymologiques, morphologiques et discriminatives, ce qui rend des règles orthographiques de la langue française même plus opaques. De surcroît, il faut prendre en compte qu'il est naturel que l'orthographe évolue et c'est pourquoi il est important de donner aux usagers d'une langue des règles simples et claires pour qu'ils puissent les assimiler et suivre avec confiance. Avec cette recherche on a pour but de vérifier si des rectifications de la dernière réforme de l'orthographe qui a eu lieu en 1990, répondent à ces exigences sur le territoire francophone du Canada. Pour examiner l'assimilation des recommandations orthographiques on a choisi celles concernant le pluriel des anglicismes, tandis que comme un corpus de base de cette recherche on s'est servi de plusieurs sites Internet de la presse canadienne.

## 1. L'orthographe française

Le problème de la langue écrite a été abordé par de nombreux théoriciens du système graphique du français (J. V a c h e k, 1939 ; V.G. G a k, 1976 ; N. C a t a c h, 1973a, 1973b), mais la raison des difficultés de l'orthographe française a été déjà formulée au XVII<sup>e</sup> siècle : en français le nombre de sons est plus grand que de lettres dans l'alphabet pour les transcrire. Il y a 36 phonèmes pour 130 graphèmes. Selon N. Catach, le français est complexe car il repose sur un plurisystème, terme qu'elle a inventé pour mettre en relief que « l'orthographe contemporaine du français ne se réduit pas à un ensemble de règles strictes comme le laissent croire bon nombre de manuels scolaires » (J.-C. C h e v a l i e r, 2003 : 206), en effet elle est à la fois phonogrammique, morphogrammique et logogrammique (N. C a t a c h, 1973a, 1973b). Pour transcrire le son [o], il existe trois graphies possibles, comme /o/, /au/, /eau/. Mais le son [s], se réalise sous plusieurs graphies, comme /s/, /ss/, /ç/, /c/, /t/, /sc/, /x/ ou encore /sth/ et si l'on prend l'archiphonème [E], il existe une multitude de graphies telles que /e/, /é/, /è/, /ai/, /ai/, /ay/, /aie/, /ais/, /ait/... etc.

D'après la théorie de profondeur de l'orthographe (*ODH — Othographique Depth Hypothesis*) (L. K a t z, L. F r o s t, 1992), on peut classer les langues dans deux catégories, celle dont la graphie est transparente et celle dont la graphie est opaque. Comme nous avons mentionné au-dessus, en français les correspondances entre phonèmes et graphèmes ne sont pas régulières et la langue française peut, de ce fait, se servir de plusieurs graphèmes pour coder un phonème. Il en découle que la langue française appartient à la deuxième catégorie, c'est-à-dire elle dispose d'un système graphique opaque. Cette théorie a été reprise par P.H.K. S e y m o u r (1990) qui a développé et élaboré (1993, 1997, 2008) le modèle

de la double fondation où l'oral et l'écrit sont mis en correspondance. D'ailleurs, une étude présentée en 2003 a confirmé que la profondeur de l'orthographe peut affecter l'acquisition de la lecture ainsi que l'écriture d'une langue.

Pour rendre visible cette problématique on trouve utile de comparer la transparence du système orthographique de la langue française avec d'autres langues romanes, à titre d'exemple avec l'espagnole et l'italien. À cette intention on va se servir du phonème [s] et de ses correspondances graphiques.

### Français :

- [s] — s : *soir*  
 — ss : *assez*  
 — c (+ e, i) : *cent, cinq*  
 — ç (+ a, o, u) : *ça, façon, aperçu*  
 — sc : *science*  
 — t (+ i) : *opération*  
 — x : *dix*

### Espagnol :

- [s] — s : *mesa* (table)  
 — c : *cient* (cent)<sup>1</sup>

### Italien :

- [s] — s : *simpatico* (sympathique)  
 — s (+ consonne sourde) : *scala* (escalier), *spagnolo* (espagnol)  
 — ss : *sasso* (pierre), *massimo* (maximum)  
 — s (entre deux voyelle) : *casa* (maison), *cosa* (chose)<sup>2</sup>

En observant les exemples mentionnés ci-dessus (J. L a z a r, 2017 : 77—78) nous remarquons que le code graphique du français est moins transparent que celui de l'italien ou de l'espagnol. Il ne faut pas oublier la complexité du système linguistique du français où il existe encore des autres règles et exceptions qui font la difficulté comme les accords du participe passé, les participes passés des verbes pronominaux, les verbes transitifs indirects utilisés à la forme pronominale, des nombreux homophones grammaticaux et lexicaux ou les lettres muettes dont la langue française contient un grand nombre.

<sup>1</sup> On peut observer cette prononciation surtout en Amérique latine.

<sup>2</sup> On peut observer cette prononciation surtout au sud d'Italie.

## 2. En guise d'introduction à la réforme de l'orthographe de 1990

À présent, les difficultés touchant l'orthographe française résident principalement au niveau de l'écriture, mais A. Chervel a démontré qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, elles concernaient surtout la lecture (1989, 2006). Ces difficultés se sont, de ce fait, montrées sous-jacentes aux grandes réformes de 1650 à 1835. En effet, en moins de deux siècles, l'orthographe du français a été simplifiée et l'écriture a par la suite été significativement remaniée (S. Aeby Daghé, J.-F. de Pietro, 2012 : 8). Au XX<sup>e</sup> siècle on peut observer la mise en vigueur de plusieurs réformes de l'orthographe (en 1908, 1935, 1940) mais les recommandations orthographiques ne sont guère appliquées.

### 2.1. La réforme de l'orthographe française de 1990

En conséquence, à la fin des années 1980 la tension dans le milieu linguistique, ainsi que dans un environnement d'enseignement, causée par l'opacité du système orthographique du français se fait ressentir et le besoin d'une nouvelle réforme s'aggrave. C'est pourquoi le 7 février 1989 dix éminents linguistes (N. Catach, B. Cerquiglini, J.-C. Chevalier, P. Encrevé, M. Gross, C. Hagège, R. Martin, M. Masson, J.-C. Milner et B. Quémada) ont publié dans *le Monde* un manifeste pour moderniser l'écriture du français ([https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/07/un-appel-de-linguistes-sur-l-orthographe-moderniser-l-ecriture-du-francais\\_4112476\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/07/un-appel-de-linguistes-sur-l-orthographe-moderniser-l-ecriture-du-francais_4112476_1819218.html), consulté le 20 février 2020). La même année N. Catach dans *Les délires de l'orthographe* reprend les problèmes qui posent de nombreuses anomalies de l'orthographe française. Cette agitation a été finalement prise en compte par des pouvoirs publics, moyennant quoi en 1990 le Premier ministre Michel Rocard initie le Conseil supérieur de la langue française avec pour sa mission principale de :

formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes et les contradictions, et de permettre aussi une formation correcte des mots nouveaux que réclament les sciences et techniques.

Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 3

Le Conseil supérieur de la langue française a proposé un certain nombre de rectifications orthographiques qui ont été approuvées par l'Académie française à l'unanimité avec l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique, grâce à quoi, le 6 décembre 1990 elles ont été publiées dans les documents administratifs du *Jour-*

*nal officiel de la République française*. Ces rectifications tendent à résoudre les problèmes importants du système graphique du français en supprimant certaines anomalies, exceptions ou irrégularités. L'Académie française les a approuvées, en spécifiant qu'elles seront définitivement entérinées quand elles seront entrées dans l'usage. En outre, dans les documents administratifs du *Journal officiel de la République française* le Premier ministre a mis l'accent sur le fait qu'il s'agissait juste de proposer et pas d'imposer de nouvelles graphies : « [i]l n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers » (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 6), c'est pourquoi pour faciliter l'enseignement, les deux graphies seront admises. Les rectifications proposées ont été largement intégrées dans les dictionnaires et les autres ouvrages de référence, notamment dans le *Dictionnaire de l'Académie française*, dont chacun des fascicules de la 9<sup>e</sup> édition est fourni avec l'indication qu'aucune de deux graphies « ne peut être tenue pour fautive ».

Finalement, entre trois à quatre mille de mots au total ont subi la modification (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 5). Les rectifications appliquées concernaient les 10 points suivants :

1. Le trait d'union et la soudure
2. Le pluriel de noms composés comportant un trait d'union
3. L'accent grave
4. L'accent circonflexe
5. Les verbes en *-eler* et *-eter*
6. Le tréma
7. La francisation du pluriel des emprunts
8. L'accord d'un participe passé des verbes en emplois pronominaux
9. La simplification des lettres doubles
10. Diverses anomalies orthographiques

Quant aux application et diffusion des rectifications dans les écoles, ainsi que, dans un sens plus large, dans la société, le Conseil semblait être pleinement conscient qu'il fallait de temps. C'est exactement que suggère la section *Principes* des documents administratifs qui se termine avec la conclusion suivante :

dans l'histoire, des délais ont toujours été nécessaires pour que l'adoption d'améliorations de ce type soit générale. En entrant dans l'usage, comme les rectifications passées et peut-être plus rapidement, elles contribueront au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 9

## 2.2. Bref aperçu sur l'application et la diffusion des rectifications orthographiques au Canada

Au fil des années les rectifications étaient progressivement entérinées et à présent elles sont officiellement enseignées en France ainsi que dans des plusieurs pays francophones dont au Canada. Néanmoins, en 1991 la position de l'Office québécois de la langue française est restée assez réservée. L'Office « s'est déclaré, de façon générale, favorable à l'application des rectifications de l'orthographe, mais, étant donné les réticences, voire l'opposition, qu'elles soulevaient dans divers milieux en France et ailleurs, il n'a pas voulu faire cavalier seul et imposer cette nouvelle norme au public québécois » (l'Office québécois de la langue française, 2018, para. 7).

Le 12 janvier 2004 au Québec s'est constitué Le groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GOMNF) qui a déterminé pour son objectif fondamental à « diffuser au sein de la population des changements dans la norme du français approuvés par les instances francophones compétentes » (C. Contant, I. Carigan, 2005 : 39). Étant donné qu'en 2004 les Québécois ont déjà eu quatorze ans de retard après la publication des rectifications de l'orthographe de 1990, le GOMNF s'est joint au RENOUVO (Réseau pour la nouvelle orthographe du français), une organisation européenne qui a été créée le 13 mars 2002 en regroupant trois associations : l'AIROÉ (France), l'ANO (Suisse) et l'APARO (Belgique). Tout le travail fait par les associations mentionnées supra dans leurs pays respectifs a rendu possible pour le GOMNF d'atteindre un grand public à l'aide de l'outil promotionnel *Vadémécum de l'orthographe recommandée. Le millepatte sur un nénufar* (réalisé par le RENOUVO). Le *Vadémécum* a permis aux Québécois de se mettre à jour des rectifications de l'orthographe. Par ailleurs, le GOMNF a mis des efforts énormes dans la diffusion de ces informations : le 18 mars 2004 pour présenter des rectifications le GOMNF a organisé une soirée d'information pour le public pendant la Semaine de la francophonie. Le groupe a organisé aussi des apparitions à la télévision, des reportages à la radio ainsi que la promotion de *Vadémécum de l'orthographe* pendant le Salon de livre de Montréal en 2004. De plus, les membres du GOMNF ont au fur et à mesure exprimé tous les recommandations orthographiques par la publication de plusieurs lettres ouvertes dans les journaux. Le GOMNF a également envoyé de nombreux bulletins d'information aux écoles, aux médias, aux maisons d'édition, à ses membres et au ministère de l'Éducation pour qu'ils soient bien au courant des avancées de ce dossier au Québec. Afin d'informer l'ensemble de la collectivité étudiante et professorale, le GOMNF a organisé la tournée des classes dans les programmes en éducation dans trois principales universités francophones du Québec ainsi que des stands d'informations dans plusieurs universités et collèges. En conséquence, ces deux organisations, en unissant leurs efforts, ont assuré la diffusion et la popularisation de l'information sur les rectifications orthographiques auprès des

utilisateurs québécois du français en moins de deux ans (C. C o n t a n t, I. C a r i g a n, 2005 : 39—42).

En mai 2004 le ministère de l'Éducation accepte les graphies rectifiées dans la mesure où elles sont intégrées dans les dictionnaires d'usage (en 2004 *Le Petit Robert* en a mentionné 52%, *Dictionnaire Hachette* 100% (C. C o n t a n t, 2006 : 10)). L'Office québécois de la langue française a adopté une position similaire en publiant en 2004 sur son site Internet un communiqué dans lequel il informe que « dans le grand dictionnaire terminologique (GDT) l'Office applique déjà les graphies nouvelles dans le cas des néologismes et des emprunts. Dans ses autres travaux et publications, il donnera désormais priorité aux nouvelles graphies dans la mesure où elles sont attestées dans les dictionnaires usuels » (C. C o n t a n t, I. C a r i g a n, 2005 : 43). Par ailleurs en répondant sur son site Internet aux nombreuses questions l'Office souligne « que les enseignants choisissent d'enseigner l'orthographe nouvelle ou traditionnelle, ils doivent accepter les deux graphies, et ce, pour une période indéterminée, puisqu'aucune des deux formes ne peut être considérée comme fautive présentement » (l'Office québécois de la langue française, 2018, para. 6).

Dès 2004 plusieurs autres institutions comme le Bureau de normalisation du Québec, le Centre collégial de matériel didactique, les maisons d'édition, l'Université de Québec, l'Université de Sherbrook sont devenues favorables aux rectifications de l'orthographe. De même, de nombreux ouvrages de référence, soit-il des dictionnaires, soit-il des manuels de grammaire, ont commencé de prendre en compte les rectifications. En 2005 le Conseil supérieur de la langue française du Québec (CSLF), dans un mémoire déposé auprès du gouvernement du Québec, a recommandé l'enseignement de l'orthographe rectifiée au primaire ainsi qu'aux universités en formation des maîtres. Le Conseil a préconisé aussi que le MELS offrait du perfectionnement aux professeurs. On peut donc constater que dès lors le Canada francophone n'était plus à l'heure des débats de rectifications orthographiques, mais de la mise en application.

### 2.3. La globalisation et ses effets

Ayant établi quelles étaient des étapes sur la voie de l'application et la diffusion des rectifications orthographiques au Canada, passons maintenant à la place qu'occupe la langue anglaise sur la scène internationale. Dans la communication d'aujourd'hui l'anglais joue un rôle important et exerce une influence indiscutable sur d'autres langues, leur vocabulaire et leur évolution et le français n'est pas une exception à cette règle. Les langues française et anglaise restent en contact depuis mille ans (H. W a l t e r, 2001), mais au cours de quelques dernières décennies l'anglais devenait une langue de plus en plus prestigieuse et sa position privilégiée s'est considérablement élargie. Il en découle qu'à présent « l'anglais sert de

langue de communication même pour des gens dont ce n'est pas la langue maternelle » (M. Grevisse, A. Goose, 2016 : 165). M. Voirol met en relief que « le français a nourri l'anglais, l'anglais a enrichi le français. Mais, depuis un demi-siècle, la “balance linguistique” entre les deux langues est devenue lourdement déficitaire au détriment du français » (2006 : 11). Cette situation est une conséquence de la domination économique des États-Unis. Le phénomène de la globalisation liée aux migrations des populations, des échanges commerciaux et le développement de nouvelles technologies contribue largement à l'expansion de la culture des sociétés dominantes (Y. Michaud, 2004 : 8). La détermination non explicite des États-Unis d'imposer leur économie ainsi que leur idiome culturel résulte également à l'expansion linguistique (M. Pergnier, 1989 : 207). « La mondialisation accélère les contacts de langues et uniformise les modes de vie et de pensée par-delà les frontières » (Ch. Jacques-Pfau, A. Napieralski, J.-F. Sablayrolles, 2018 : 7). Par conséquent, la langue anglaise a consolidé un rôle de *lingua franca* et elle s'est répandue partout sur la planète.

Bien que l'emprunt soit considéré comme un processus naturel dans la vie des langues (C. Hagège, 1987 : 75 ; P. Guiraud, 1971 : 5—8), l'afflux des anglicismes s'est amplifié à tel point qu'à l'heure actuelle il n'existe guère une sphère de vie qui n'était pas affectée par des anglicismes. Cette invasion a atteint les domaines suivants : l'industrie, la finance, la politique, la mode, les sports, l'armée, l'aviation, la science, le commerce, le chemin de fer, la marine, pour n'en nommer que quelques-uns. Pour toutes ces raisons les anglicismes du français constituent des « cas spécifiques du phénomène linguistique universel qu'est l'emprunt » (P. Bogards, 2008 : 16).

## 2.4. La situation sociolinguistique au Québec

Le Québec est particulièrement susceptible de l'influence de l'anglais due au proche voisinage des États-Unis et la spécificité du contexte historique.

Avec ses quelque 6,2 millions de francophones, le Québec constitue aujourd'hui la plus grande communauté ayant le français comme langue maternelle à l'extérieur de la France. Cette langue est au cœur de l'identité québécoise. Implanté en sol canadien depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, le français y cohabite avec l'anglais depuis deux siècles et demi. Compte tenu de l'histoire particulière du Québec et de son profond ancrage nord-américain, la langue française y a donné naissance à une variété linguistique originale, qui évolue au rythme de la société québécoise.

L. Mercier, W. Remysen, H. Cajolet-Laganière, 2017 : 277

La langue française a permis aux Canadiens francophones de définir son identité et son appartenance sociale. Cependant, la dynamique de coexistence entre deux langues, anglaise et française, a eu une tendance marquée à favoriser



l'anglais et le bilinguisme social en attribuant au français une faible valeur socioéconomique. En outre, l'emprunt massif à l'anglais dans certains domaines économiques a également contribué à la situation déjà grave de la langue française au sein de la population québécoise (C. Loubier, 2011 : 17). Il en découle une faible acceptation des anglicismes dans la variété québécoise du français. Tous ces facteurs affectent tant la problématique de l'emprunt à l'anglais que des difficultés de communication, de nature orthographique et phonétique. C'est pour cela que nous nous sommes décidés de nous pencher sur les problèmes orthographiques liés aux anglicismes.

## 2.5. Les anglicismes

Il convient d'abord d'établir le rôle que joue l'emprunt à la langue anglaise dans le monde linguistique. Vu que le sujet des emprunts a déjà fait couler beaucoup d'encre et ils demeurent toujours un sujet de préoccupation de nombreux linguistes qui s'en sont occupés (L. Deroy, 1956 ; U. Weinreich, 1963 ; A. Dauzat, 1967 ; O. Ducrot, T. Todorov, 1972 ; G. Mounin, 1974 ; J. Dubois, M. Giacomo, L. Guespin, 2002 [1994] ; P. Bogaards, 2008), on va se permettre de ne citer qu'une définition de l'emprunt proposée par C. Loubier :

procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue. Unité ou trait linguistique d'une langue qui est emprunté intégralement ou partiellement à une autre langue.

C. Loubier, 2011 : 10

Pour ce qui est des anglicismes on va se rappeler la définition de G. Colpron (1998 : 11) : l'anglicisme ou l'emprunt à l'anglais, c'est « un mot, une expression ou une acception que l'on emprunte, légitimement ou non, à la langue anglaise ». Il existe plusieurs catégories dans lesquelles on peut classer les anglicismes, selon G. Colpron (1998 : 9), on peut distinguer les anglicismes lexicaux, syntaxiques, sémantiques, morphologiques, phonétiques et graphiques. Dans notre contribution nous allons nous concentrer uniquement sur les anglicismes lexicaux.

## 2.6. Les rectifications orthographiques — les anglicismes

Bien que notre préoccupation concerne uniquement les recommandations visant le pluriel des emprunts à l'anglais, pour les besoins de cette recherche nous trouvons utile de rappeler brièvement les autres recommandations orthographiques concernant des anglicismes au sens large. D'une manière générale, on

peut dire qu'en ce qui concerne des emprunts, la réforme orthographique nous instruit de les franciser autant que possible, quoique ses auteurs admettent que dans certains cas il peut exister deux graphies et toutes les deux sont acceptables. Il n'empêche que l'on fait une exception de cette règle quand les mots gardent un caractère de citation, le cas échéant, ils restent invariables. Au-dessous nous présentons les préconisations officielles les plus importantes.

- En ce qui concerne l'accent aigu, on l'ajoutera à chaque fois que nécessaire sur des mots intégrés au français, par exemple : un *diésel*.
- Au sujet du singulier et du pluriel, « dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français » (Conseil supérieur de la langue française, 1990 : 18) par exemple : un *bogie*.
- De surcroît, quant au pluriel, comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus, il est recommandé d'appliquer les règles du pluriel du français, on forme dès lors le pluriel des emprunts régulièrement en ajoutant un -s non prononcé à la fin, sauf quand le mot est principalement employé dans un domaine spécialisé, dans ce cas on privilégie le pluriel étranger. Les exemples des mots dont il existe deux graphies du pluriel :

- un *ferry* : des *ferries* ou des *ferrys*
- une *lady* : des *ladies* ou des *ladys*
- un *remix* : des *remixes* ou des *remix*

- Par ailleurs, pour améliorer l'usage des mots composés comportant un trait d'union, leur orthographe sera simplifiée, en supprimant le trait d'union par agglutination ou soudure des mots composés. Par exemple :

- des *covergirls*, des *bluejeans*, des *weekends*, des *hotdogs*, des *baseballs*, des *cowboys*

Sauf s'ils gardent un caractère de citation et quand la soudure entraînait une prononciation défectueuse, par exemple : un *music-hall*. Lorsque la soudure n'est pas possible, le dernier élément prend la marque du pluriel s'il s'agit d'un nom :

- des *chewing-gums* (verbe + nom)
- des *drive-in* (verbe + adverbe)

- De plus, dans la mesure du possible, en suivant la prononciation, on changera le suffixe normal des certains anglicismes *-er* en *-eur*, par exemple :

- *debatter* devient *débatteur*
- *babyboomer* devient *babyboumeur*
- *scooter* devient *scooteur*

Cette règle devient obligatoire s'il existe un verbe de même forme à côté du nom, par exemple :

- *squatteur*, verbe *squatter*
- *kidnappeur*, verbe *kidnapper*

- Finalement, il est à noter que certaines anomalies proposées par l'Académie en 1975 ont été reprises, complétées et appliquées. Pour un certain nombre d'entre elles l'orthographe a été changée pour les différencier, à cause de l'ambiguïté concernant la prononciation, de ses équivalents anglais, déjà présents en français. Par exemple :

- le *ponch* (boisson alcoolisée), on évite l'homographie avec *punch* (coup de poing) et l'hésitation sur la prononciation.

## 2.7. Le choix de lexèmes

Pour pouvoir nous prononcer sur la présence en ligne des graphies du pluriel des anglicismes nous avons décidé de nous baser sur trois groupes de lexèmes dont chacun d'entre eux possède la terminaison différente. Ainsi, nous avons choisi les termes avec les terminaisons suivantes : *-h*, *-man* et *-y*. Le tableau ci-dessous présente notre échantillon de lexèmes.

La terminaison	Le lexème	Le lexème	Le lexème
<i>-h</i>	Match	Sandwich	Coach
<i>-man</i>	Gentleman	Tennisman	Jazzman
<i>-y</i>	Lobby	Hippy*	Lady

\* Le lexème « hippy » possède deux graphies rectifiées du singulier : « hippy » et « hippie ».

Tous les lexèmes de chaque groupe possèdent deux graphies du pluriel admises par la réforme de l'orthographe — la graphie traditionnelle et la graphie rectifiée — ce qu'illustrent les tableaux ci-dessous :

L'orthographe du singulier	L'orthographe traditionnelle du pluriel	L'orthographe rectifiée du pluriel
Match	Matches	Matches
Sandwich	Sandwiches	Sandwichs
Coach	Coaches	Coachs

L'orthographe du singulier	L'orthographe traditionnelle du pluriel	L'orthographe rectifiée du pluriel
Gentleman	Gentlemen	Gentlemans
Tennisman	Tennismen	Tennismans
Jazzman	Jazzmen	Jazzmans

L'orthographe du singulier	L'orthographe traditionnelle du pluriel	L'orthographe rectifiée du pluriel
Lobby	Lobbies	Lobbys
Hippy ou Hippie	Hippies	Hippys ou Hippies*
Lady	Ladies	Ladys

\* L'orthographe du pluriel « hippies » est après la réforme considérée comme l'une de deux graphies rectifiées.

Notre choix de regrouper des lexèmes dans trois familles repose sur l'approche comparative. Nous nous efforcerons à vérifier s'il existe dans l'usage la graphie privilégiée du pluriel dans chaque groupe des emprunts.

### 3. Présentation du corpus — la presse canadienne

Vu que l'objectif principal de notre travail est de vérifier quel est l'usage des termes empruntés à l'anglais au Canada francophone, en choisissant notre corpus de travail nous avons opté pour des revues canadiennes en ligne écrites en français. Force est de constater que dans notre étude, nous employons les notions des français canadien et québécois comme des synonymes sans spécifier ou distinguer explicitement chaque variété linguistique. Notre méthodologie a consisté à trouver des journaux de la presse en ligne qui pourraient nous fournir un nombre suffisant de résultats. De plus, il était important pour nous d'obtenir des données les plus précises possible, ce qui dépendait principalement du moteur de recherche des sites Internet des revues. Le besoin de l'exactitude a finalement déterminé notre sélection.

Pour ne pas se limiter juste à la province de Québec, certains périodiques que nous avons sélectionnés sont publiés aux diverses villes francophones comme Ottawa, Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke et Granby. Cela nous a permis d'adopter la perspective plus vaste sur la culture écrite canadienne. Le sujet central des journaux que nous avons choisis concerne le débat sur l'actualité. Le Groupe Capitale Média auquel appartiennent toutes les revues de notre corpus est, comme on peut le lire sur son site Internet, « un groupe de presse francophone

dédié à offrir une information de qualité et de proximité dont les contenus se déclinent sur plusieurs plateformes » ([www.gcmedias.ca](http://www.gcmedias.ca), consulté le 24 février 2020).

Ce qui vaut d'être mentionné, c'est que le partenaire du Groupe Capitale Média rend accessible aux lecteurs d'utiliser sur son site Internet ([www.publi-c.com](http://www.publi-c.com)) des archives très larges qui remontent jusqu'à 1940 et qui incluent même des archives en format papier. L'ampleur des moyens mis à notre disposition a fourni généreusement nos résultats, en outre nous avons eu la possibilité de choisir librement l'intervalle de temps pour notre recherche. Pour toutes ces raisons notre choix consiste aux journaux suivants :

- *Le Droit* (Ottawa) : un journal quotidien, le seul en Ontario qui soit écrit dans la langue française, fondé en 1913, impliqué dans la protection des droits francophones ([www.ledroit.com](http://www.ledroit.com)).
- *Le Soleil* (Québec) : un journal quotidien publié au Québec, créé en 1896 qui cumule un lectorat moyen de 737 000 lecteurs (<https://www.infopresse.com/article/2018/1/25/vividata-devoile-son-rapport-trimestriel-sur-le-lectorat-des-quotidiens-et-magazines>, consulté le 15 novembre 2019). En semaine *Le Soleil* contient des sections *Actualité, Politique, Monde, Opinions, Affaires, Arts et Sport*. L'édition du samedi contient des cahiers supplémentaires ([www.lesoleil.com](http://www.lesoleil.com)).
- *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières) : une revue de la presse généraliste distribuée dans les régions de la Maurice et du Centre-du-Québec. Fondé en 1920, en 2015 ce quotidien est devenu un membre du Groupe Capitales Médias ([www.lenouvelliste.ca](http://www.lenouvelliste.ca)).
- *Le Quotidien* (Saguenay) : une revue créée en 1973 par *Le Progrès du Saguenay*, l'hebdomadaire qui a existé pendant plus de 50 ans. *Le Quotidien* constitue le site de nouvelles le plus important au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui rend possible de savoir ce qui se passe en temps réel. Ce journal est publié du lundi au vendredi ([www.lequotidien.com](http://www.lequotidien.com)).
- *Le Progrès week-end* (Saguenay) : un journal quotidien, créé de *Le Progrès-Dimanche* en 2017, et puis fusionné avec *Le Quotidien*, publié le samedi. Avec *Le Quotidien* ils atteignent 79% de la population du Saguenay par les biais de leurs différentes plateformes comme la version papier, le site Internet, l'application disponible sur tablette ou sur téléphone portable ([lequotidien.newspaper-direct.com](http://lequotidien.newspaper-direct.com)).
- *La Tribune* (Sherbrooke) : un journal régional monopolistique qui a vu le jour en 1910 et dont le tirage oscille autour de 30 000 exemplaires la semaine ([www.cem.ulaval.ca/pdf/Concentrationquotidiens.pdf](http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Concentrationquotidiens.pdf), consulté le 9 septembre 2018), ([www.latribune.ca](http://www.latribune.ca)).
- *La Voix de l'Est* (Granby) : un journal quotidien qui dessert la plus petite région géographique au Québec. Paru pour la première fois en 1935 comme l'hebdomadaire d'intérêt régional, il est devenu un journal quotidien dix ans plus

tard en 1945. Son moyen tirage atteint environ 17 000 exemplaires du lundi au vendredi et 27 000 exemplaires le samedi (www.cem.ulaval.ca/pdf/Concentrationquotidiens.pdf, consulté le 9 septembre 2018), (www.lavoixdelest.ca).

## 4. Présentation des résultats

Avant d'entamer l'analyse des résultats, nous voudrions indiquer qu'*in fine* nous avons décidé d'utiliser des données des dix dernières années<sup>3</sup>. D'après nous, cet intervalle de temps représente une période suffisamment vaste pour pouvoir observer la mise en application des recommandations orthographiques.

### 4.1. Premier groupe : *match*, *sandwich* et *coach*

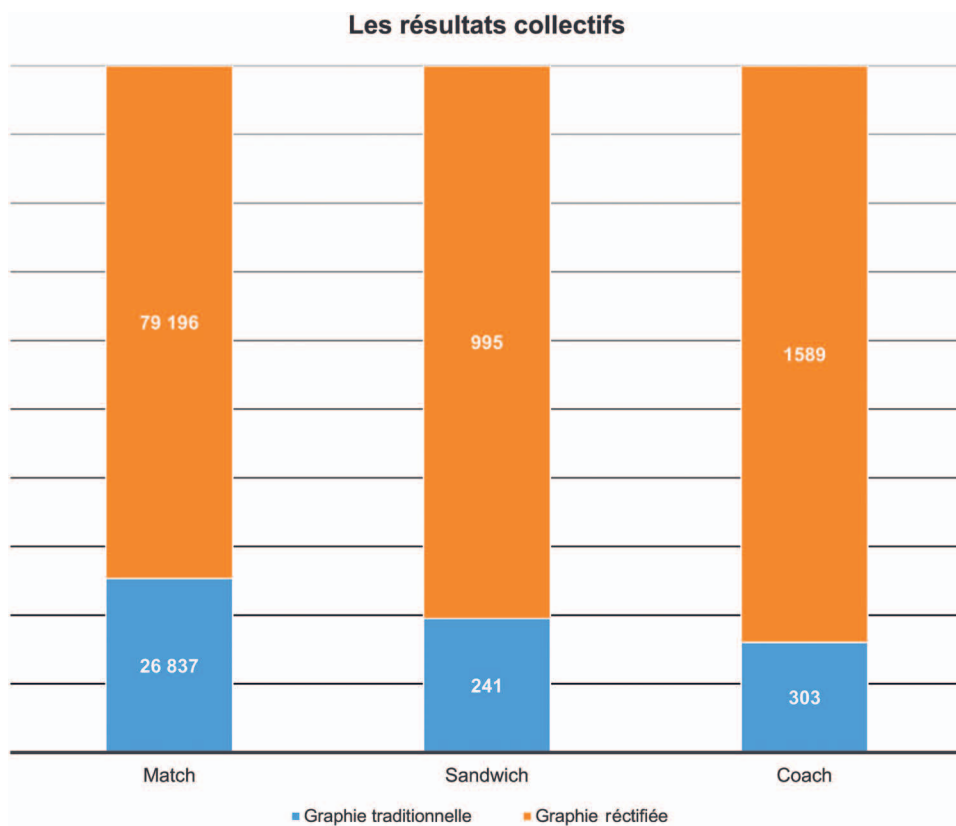
Tableau 1

Les résultats pour des lexèmes *Match*, *Sandwich* et *Coach*

Lexème	<i>Le Progrès week-end</i>	<i>Le Droit</i>	<i>Le Soleil</i>	<i>Le Nouvelliste</i>	<i>Le Quotidien</i>	<i>La Tribune</i>	<i>La Voix de l'Est</i>
Matches	200	19 013	269	652	616	795	5292
Matchs	2761	1300	28 694	13 713	12 631	13 843	6254
Sandwiches	9	76	40	44	16	33	23
Sandwichs	60	96	415	115	74	134	101
Coaches	4	127	51	34	18	28	41
Coachs	51	104	704	210	100	256	164

En observant le tableau 1, nous remarquons que nous avons obtenu le plus grand nombre de résultats pour le lexème *match*, grâce à la popularité de sujets sportifs dans les journaux choisis, et en l'occurrence c'est la graphie rectifiée qui est plus répandue dans la presse canadienne. En ce qui concerne le lexème *sandwich*, c'est la graphie rectifiée dont la fréquence est plus marquée. Quant à la présence des mots *match* et *coach*, la graphie rectifiée domine dans toutes les revues sauf *Le Droit*. Dans le cas de ce journal, on observe la prédominance de la graphie traditionnelle. Malheureusement, on n'est pas en mesure d'analyser dans le cadre de cette recherche des facteurs qui pouvaient influencer ces résultats. Pourtant, on peut constater que dans le premier groupe des lexèmes la graphie rectifiée a définitivement trouvé plus de succès, c'est clairement visible sur le schéma 1.

<sup>3</sup> Notre recherche a été effectuée le 21 novembre 2019 et elle couvre la période du 21 novembre 2009 au 21 novembre 2019.



**Schéma 1.** Les données collectives pour des lexèmes *match*, *sandwich* et *coach*

Vu l'écart entre les résultats issus du journal *Le Droit* et les autres de notre échantillon on présente des exemples de l'usage de la graphie traditionnelle venant de la revue *Le Droit* pour illustrer cette situation :

*Il a également joué 301 **matches** dans la ligue rivale, l'AMH, entre 1975 et 1979 (publié le 20 novembre 2017).*

*Il est surtout celui qui a eu besoin du moins grand nombre de **matches** pour réussir cet exploit (publié le 20 novembre 2017).*

*Mais un pique-nique ? Comme s'asseoir dans l'herbe, manger des **sandwiches**, éloigner les satanées fourmis et regarder les arbres pousser ? (publié le 21 juillet 2017).*

*Ils ont participé avec des volontaires à la distribution des vivres — **sandwiches**, fruits, eau minérale — aux sinistrés (publié le 15 septembre 2017).*

*C'est sûr que j'aimerais y participer. Mais je vais respecter le choix des **coaches** (publié le 26 novembre 2017).*

*Mais je vais respecter le choix des **coaches** (publié le 26 novembre 2017).*

#### 4.2. Deuxième groupe : *gentleman, tennisman et jazzman*

Tableau 2

Les résultats pour des lexèmes *gentleman, tennisman et jazzman*

Lexème	<i>Le Progrès week-end</i>	<i>Le Droit</i>	<i>Le Soleil</i>	<i>Le Nouvelliste</i>	<i>Le Quotidien</i>	<i>La Tribune</i>	<i>La Voix de l'Est</i>
Gentleman	16	43	62	42	34	58	27
Gentlemans	0	0	0	0	0	3	1
Tennisman	4	45	14	34	39	48	40
Tennismans	0	0	1	0	0	1	0
Jazzman	3	17	21	5	3	11	1
Jazzmans	1	0	44	0	0	1	0

En regardant le deuxième tableau nous remarquons que pour ce qui est des lexèmes possédant la terminaison *-man* la graphie traditionnelle du pluriel domine à l'exception d'un cas : la présence du lexème *jazzman* dans la revue *Le Soleil*, dont la graphie rectifiée est utilisée plus souvent. Bien que dans notre deuxième groupe des lexèmes le nombre de résultats ne soit pas si grand que pour le groupe précédent — qui se termine par *-ch* — on peut constater que sauf ledit cas, la graphie rectifiée n'est guère utilisée. Les exemples suivants illustrent l'usage des termes de ce groupe :

*Afin de clore cette cuvée 2012 en beauté, dimanche, on a convoqué la crème des **jazzmans** de la province au Capitole (publié le 25 octobre 2012).*

*La salle François-Bernier du Domaine Forget accueillera samedi cinq **jazzmans** de premier ordre (publié le 23 août 2012).*

*La musique de John Zorn servirait-elle d'électrochoc pour les **jazzmans** enquête de renouveau ? (publié le 1 juin 2013).*

Le schéma suivant illustre de façon claire la répartition du nombre d'occurrences des termes du deuxième groupe de notre corpus.



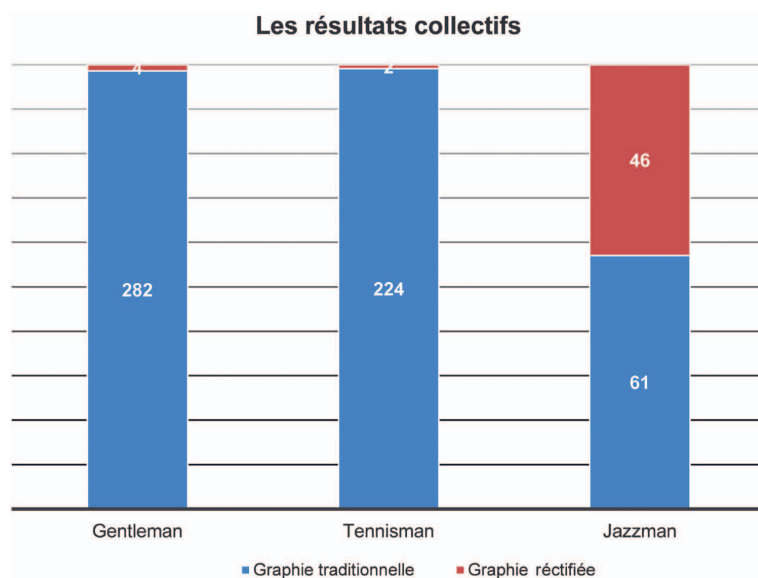


Schéma 2. Les données collectives pour des lexèmes *gentleman*, *tennisman* et *jazzman*

### 4.3. Troisième groupe : *lobby*, *hippy* et *lady*

Tableau 3

Les résultats pour des lexèmes *lobby*, *hippy* et *lady*

Lexème	<i>Le Progrès week-end</i>	<i>Le Droit</i>	<i>Le Soleil</i>	<i>Le Nouvelliste</i>	<i>Le Quotidien</i>	<i>La Tribune</i>	<i>La Voix de l'Est</i>
Lobbies	5	91	108	26	54	46	39
Lobbys	11	42	139	68	72	49	34
Hippies	9	25	92	33	17	38	25
Hippys	0	0	0	0	0	0	0
Ladies	12	79	104	51	36	79	29
Ladys	0	0	0	0	0	0	0

Enfin, les données issues du tableau 3 sont les plus problématiques car pour chaque mot des résultats sont différents. Pour ce qui est du lexème *lobby*, les résultats sont les plus difficiles à analyser. Dans les revues *Le Progrès week-end*, *Le Soleil*, *Le Nouvelliste*, *Le Quotidien* et *La Tribune* la graphie rectifiée du pluriel de ce terme est prédominante, en revanche dans les revues *Le Droit* et *La Voix de l'Est*, c'est la graphie traditionnelle qui est plus fréquente. Ci-dessous on peut observer les exemples de l'usage dudit phénomène :

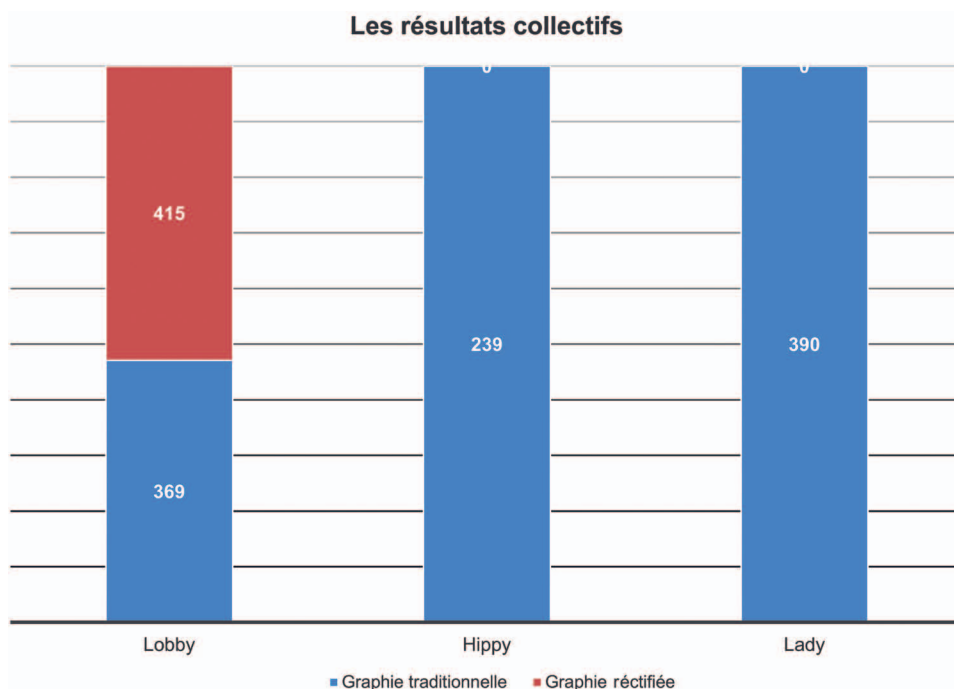
*Les grands **lobbys** (syndicats, groupes communautaires, étudiants, partis d'opposition...) font dans la rhétorique* (publié dans *Le Progrès-Dimanche* le 27 juillet 2011).

*La politique est donc devenue un terrain de jeu pour les **lobbys*** (publié dans *Le Soleil* le 23 septembre 2015).

*Il reste bien peu de temps pour les **lobbies**, comme l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, de reprendre leur travail de persuasion* (publié dans *Le Droit* le 26 janvier 2018).

*Au Québec, ce sont les **lobbies** de droite et du monde des affaires qui appuient le fédéralisme* (publié dans *La Tribune* le 28 juin 2016).

En fait, les résultats pour ce lexème sont très hétérogènes et leurs nombres collectifs pour chaque écriture sont assez proches. Il en est autrement, pour des termes *hippy* (ou *hippie*) et *lady* où la situation se révèle être claire. Par conséquent, on peut en tirer des conclusions fermes que la graphie traditionnelle est plus répandue, ce que montre le schéma ci-dessous.



**Schéma 3.** Les données collectives pour des lexèmes *lobby*, *hippy* et *lady*

## 5. Remarques finales

D'une manière générale, les langues sont influencées par des lexiques d'autres langues et c'est également le cas de la langue française qui éprouve des contacts notamment avec l'anglais. Cette question est même plus pertinente dans le monde d'aujourd'hui où la langue anglaise prend la place de plus en plus importante et son rôle dans la vie quotidienne, ainsi que dans les domaines spécialisés, est incontestable. Depuis plusieurs années des chercheurs essaient d'évaluer le degré de cette tendance. Pour nous aussi c'était la raison qui nous a amenés à cette problématique.

La préoccupation qui était la nôtre dans cette communication était d'étudier l'application des rectifications orthographiques de 1990 concernant du pluriel des anglicismes dans la presse canadienne. Afin de réaliser l'objectif de cette recherche nous avons sélectionné un échantillon d'anglicismes et un certain nombre de revues francophones. Nous avons choisi une période de dix ans pour obtenir le nombre suffisant des résultats, et en conséquence nous avons rassemblé au total 111 193 mots à étudier.

Malheureusement, l'analyse des résultats obtenus ne nous a pas permis de tirer des conclusions définitives, il est difficile d'établir sans aucun doute quelle graphie, traditionnelle ou rectifiée, est prédominante et ainsi favorisée dans la presse canadienne en ligne. Néanmoins, nous pouvons constater que quant aux lexèmes du premier groupe terminant par *-h*, la graphie rectifiée est manifestement plus marquée, quant aux deux groupes des lexèmes — ce qui se finissent par *-man* et par *-y* — c'est plus souvent la graphie traditionnelle qui prédomine. La fréquence de l'usage semble donc dépendre de la terminaison, mais pour pouvoir se prononcer sur ce sujet et pour pouvoir le prouver il sera utile, voire nécessaire d'effectuer davantage de recherches, ce qui pourrait aider à tirer des conclusions plus fermes.

## Références citées

- Aeby Daghé S., de Pietro J.-F., 2012 : « Introduction. L'orthographe en questions : d'une journée d'étude révélatrice... à un dossier ». *La Lettre de l'AIRDF* 52, 7—13.
- Beaulieux Ch., 1927 : *Histoire de l'orthographe française*. T. I : *Formation de l'orthographe des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Champion.
- Bogaards P., 2008 : *On ne parle pas français*. De Boeck supérieur.
- Catach N., 1973a : « La structure de l'orthographe française ». *La Recherche* 4(39), 949—956.

- Catach N., 1973b : « Que faut-il entendre par système graphique du français ? ». *Langue française* 20, 30—44.
- Catach N., 1989 : *Les délires de l'orthographe en forme de dictionnaire*. Paris, Plon.
- Catach N., 2001 : *Histoire de l'orthographe française*. Paris, Champion.
- Catach N., 2011 : *L'orthographe*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?
- Chervel A., 2006 : *Histoire de l'enseignement du français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Retz.
- Chervel A., Manesse D., 1989 : *La Dictée, Les Français et l'orthographe, 1873—1987*. Paris, Calmann-Lévy, INRP.
- Chevalier J.-C., 2003 : « Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en hommage à Nina Catach. Articles réunis par Claude Gruaz et Renée Honvault ». *Histoire Épistémologie Langage* 25/2 : *Les syncatégorèmes*, 206—207.
- Colpron G., 1998 : *Le Colpron : dictionnaire des anglicismes* (4<sup>e</sup> éd.). C. Forest, D. Boudreau, eds. Laval, Beauchemin.
- Contant C., 2006 : « Les rectifications de l'orthographe au Québec ». *Langues et cité* 7(9), 10.
- Contant C., Carignan I., 2005 : « La nouvelle orthographe au Québec ». Le point sur les Rectifications de l'orthographe en 2005. Spécial *RENOUVO* 38, 39—48. Liaisons-AIROÉ. <https://www.renouvo.org/bilan2005.pdf> (consulté le 24 février 2020).
- Dauzat A., 1967 : *Tableau de la langue française*. Paris, Payot.
- Deroy L., 1956 : *L'emprunt linguistique*. Paris, Les Belles Lettres.
- Dubois J., Giacomo M., Guespin L., 2002 [1994] : *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse.
- Ducrot O., Todorov T., 1972 : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.
- Gak V.G., 1976 : *L'orthographe du français*. Paris, Selafl.
- Grevisse M., Goosse A., 2016 : *Le Bon Usage* (16<sup>e</sup> éd.). Paris.
- Gruaz C., Honvault R., 2001 : *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture : mélanges en hommage à Nina Catach*. Paris, Champion.
- Guiraud P., 1971 : *Les mots étrangers*. Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?
- Hagège C., 1987 : *Le français et les siècles*. Paris, Odile Jacob.
- Jacquet-Pfau Ch., Napieralski A., Sablayrolles J.-F. 2018 : « Introduction ». In : Ch. Jacquet-Pfau, A. Napieralski, J.-F. Sablayrolles, eds. : *Emprunts néologiques et équivalents autochtones : études interlangues*. Łódź, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, 7—10. [https://www.academia.edu/37084167/Emprunts\\_néologiques\\_et\\_équivalents\\_autochtones\\_études\\_interlangues](https://www.academia.edu/37084167/Emprunts_néologiques_et_équivalents_autochtones_études_interlangues) (consulté le 24 février 2020).
- Katz L., Frost L., 1992 : “The Reading Process is Different for Different Orthographies”. In: L. Katz, R. Frost, eds. : *The Orthographic Depth Hypothesis, Orthography, Phonology, Morphology and Meaning*. Amsterdam, Elsevier North Holland Press, 67—84.
- Lazar J., 2017 : *À propos des pratiques scripturales dans l'espace virtuel : entre Facebook et Twitter*. Ostrava, Ostravská univerzita, Filozofická fakulta.

- Loubier C., 2011 : *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Montréal, Office québécois de la langue française. <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2036401> (consulté le 24 février 2020).
- Mercier L., Remysenet W., Cajolet-Laganière H., 2017 : « Québec ». In : U. Rutner, éd. : *Manuel des francophonies. Manuels de linguistique romane*. Berlin, De Gruyter, 277—310. <https://www.academia.edu/34830795/Québec> (consulté le 24 février 2020).
- Michaud Y., 2004 : *Qu'est-ce que la Globalisation ?* Serie : « Université de tous les savoirs ». Vol. 12. Dir. Y. Michaud. Paris, Éditions Odile Jacob.
- Mounin G., 1974 : *Dictionnaire de la linguistique*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Pergnier M., 1989 : *Les anglicismes. Danger ou enrichissement pour la langue française ?* Paris, Presses Universitaires de France.
- Seymour P.H.K., 1990 : "Semantic processing in dyslexia". In: D.A. Balota, G.B. Flores d'Arcais *et al.*, eds.: *Comprehension processes in reading*. Hillsdale, NJ, Erlbaum, 581—602.
- Seymour P.H.K., 1993 : « Un modèle du développement orthographique à double fondation ». In : J.P. Jaffré, L. Sprenger-Charolles, M. Fayol, eds. : *Lecture-écriture: Acquisition. Les Actes de la Villette*. Paris, Nathan, 57—79.
- Seymour P.H.K., 1997 : « Les fondations du développement orthographique et morphologique ». In : L. Rieben, M. Fayol, C. Perfetti, eds. : *Des orthographes et leur acquisition*. Lausanne, Delachaux et Niestlé, 385—403.
- Seymour P.H.K., Aro M., Erskine J.M., 2003 : "Foundation of literacy acquisition". *European orthographies. British Journal of Psychology* 94, 143—174.
- Seymour P.H.K., 2008 : "Continuity and discontinuity in the development of singleword reading: theoretical speculations". In: E. Grigorenko, A. Naples, eds.: *Single-word reading, behavioral and biological perspectives*. New York, Lawrence Erlbaum Associates, 1—24.
- Vachek J., 1939 : "Zum Problem der geschriebenen Sprache. Etudse phonologiques". *TCLP* 8, 94—104, (repris in: J. Vachek, ed., 1964: *A Prague school reader*. Indiana University Press (USA), 441—452).
- Voirol M., 2006 : *Anglicismes et anglomanie*. Paris, Métier journaliste.
- Walter H., 2001 : *Honni soit qui mal y pense : l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais*. Paris, Robert Laffont.
- Weinreich U., 1963 : *Languages in Contact: Findings and Problems*. La Haye, Mouton.

### Sites Internet

- Conseil supérieur de la langue française, 1990 : « Les rectifications de l'orthographe ». *Journal officiel de la République française*, 100. Édition des documents administratifs. [http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications\\_1990.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rectifications_1990.pdf) (consulté le 20 février 2020).
- Office québécois de la langue française, 2018 : *Questions fréquentes sur les rectifications de l'orthographe, Banque de dépannage linguistique*. [http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3275](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=2&t1=&id=3275) (consulté le 24 février 2020).

<http://www.cem.ulaval.ca/pdf/Concentrationquotidiens.pdf> (consulté le 09 septembre 2018).

<http://www.gcmedias.ca> (consulté le 24 février 2020).

<https://www.infopresse.com/article/2018/1/25/vividata-devoile-son-rapport-trimestriel-sur-le-lectorat-des-quotidiens-et-magazines> (consulté le 15 novembre 2019).

[https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/07/un-appel-de-linguistes-sur-l-orthographe-moderniser-l-ecriture-du-francais\\_4112476\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1989/02/07/un-appel-de-linguistes-sur-l-orthographe-moderniser-l-ecriture-du-francais_4112476_1819218.html) (consulté le 20 février 2020).